



DIVER'cité

La lettre d'Emmaüs Habitat

Résidences des Hauts-Bâtons et Château de France à Noisy-le-Grand ■ N°2 - Février 2009

Édito

Ce mois-ci, le numéro de Diver'Cité est entièrement consacré à la question des énergies.

Si Emmaüs Habitat a souhaité développer ce sujet, c'est pour aider tous ses locataires à mieux consommer de façon citoyenne, pour préserver l'environnement et faire baisser leur facture d'électricité et de gaz. Nous avons notamment dressé une liste de gestes simples et quotidiens qui peuvent, s'ils sont bien appliqués,

contribuer à vous faire réaliser de significatives économies.

Et parce qu'électricité et gaz peuvent être source d'accidents domestiques dommageables pour tous, nous vous rappelons également quelques conseils pratiques en matière de sécurité.

Bonne lecture et à bientôt !

*LOÏC DARRAS,
DIRECTEUR DE L'AGENCE NORD-EST*

CHAUFFAGE : LES SERVICES AUXQUELS VOUS AVEZ DROIT

▶ L'engagement d'Emmaüs Habitat pour le chauffage

Emmaüs Habitat s'engage à assurer à ses locataires une température moyenne de 19°C dans leur logement, avec une baisse la nuit de 2°C (soit 17°C entre 22h et 6h). Ces moyennes de température sont prévues par le Code de la construction.

S'il vous semble que ces températures ne sont pas respectées dans votre logement, qu'une pièce est mal chauffée, vous devez le signaler au gardien qui consignera votre demande dans la « main courante ».

Pour la résidence des Hauts Bâtons, après avoir contrôlé sur écran la température de votre logement, le gardien vous demandera de vérifier si la sonde et les convecteurs sont allumés, si le système n'a pas disjoncté, ainsi que l'état des fusibles. Il procédera à un contrôle au niveau des gaines techniques de votre immeuble. Si besoin, il programmera la visite d'un technicien de la société Dalkia qui effectuera les réparations nécessaires. En cas de panne d'un convecteur, Emmaüs Habitat prendra en charge son remplacement.

Pour Château de France, Emmaüs Habitat a passé un contrat avec la société Idex Énergie qui est chargée de l'entretien courant et de la maintenance des installations de chauffage collectif.

Le contrat de chauffage comprend :

- L'entretien des réseaux de distribution et d'émission de chauffage.
- Le remplacement de pièces détachées des radiateurs.
- Le changement des radiateurs en cas de fuites.

▶ Les bons gestes pour votre confort, votre santé et votre sécurité

En aucun cas, même en hiver, il ne faut surtout obstruer les bouches d'aérations servant à la bonne ventilation de votre logement. Ces arrivées d'air doivent être nettoyées régulièrement pour vous garantir un logement sain, sûr (surtout si vous disposez du gaz) et limiter tout problème de chauffage lié à l'humidité.

Que faire en cas d'urgence : panne généralisée, percement, fuite ?

- ▶ Si vous rencontrez un problème de chauffage en dehors des heures d'ouverture de la loge, vous pouvez contacter le numéro Azur suivant : 0810 699 536.
- ▶ La permanence sécurité est assurée la nuit, le week-end et les jours fériés.



▶ Sommaire

■ pages 2-3

Économiser l'énergie :
une nécessité

Énergie & sécurité
quelques conseils pratiques

Quelques gestes simples
pour faire baisser sa facture
d'électricité

■ page 4

La chargée de gestion
locative, une interlocutrice
de proximité entre vous
et le bailleur

Électricité et gaz :
des tarifs sociaux !

ÉCONOMISER L'ÉNERGIE : UNE NÉCESSITÉ

ENSEMBLE, AGISSONS POUR L'AVENIR !

Ces cinquante dernières années, notre consommation d'énergie a été multipliée par quatre, alors que les ressources d'énergies non renouvelables diminuent. Cette surconsommation met notre planète en danger, d'autant que les énergies renouvelables restent peu développées.

Parallèlement, les prix, eux, ne cessent d'augmenter.

Alors, pour que les générations à venir puissent continuer à vivre normalement sur la Terre, il est grand temps de stopper le gaspillage... Et en plus, on fera des économies !



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les énergies non renouvelables sont des énergies dites « fossiles », car elles sont produites grâce à des matériaux formés dans les roches par transformation des végétaux fossiles. Il s'agit notamment du charbon, du gaz et du pétrole. La production d'énergie fossile chargée de gestion locative s'épuise à mesure que les réserves de la planète se tarissent.
- Les énergies renouvelables sont celles qui se régénèrent naturellement à l'échelle d'une vie humaine. Ce sont, par exemple, les énergies produites grâce au soleil, avec la pose de panneaux solaires ; au vent, par le biais des éoliennes ; l'eau, avec la construction de barrage.

▶ Le bâtiment « Y » inondé

Le 6 décembre dernier, les sous-sols du bâtiment Y situé aux 1 et 3 allée des Hauts-Bois ont été inondés. Cet incident dû à l'engorgement des égouts de la Ville, a entraîné une coupure de courant dans les parties communes du bâtiment où se trouvent les tableaux électriques. Emmaüs Habitat est immédiatement intervenu afin de ne pas priver ses locataires de chauffage et d'ascenseurs. Quelques jours après, tout était rentré dans l'ordre. Malgré les pompes de relevage, des inondations de cette nature ont déjà eu lieu au bâtiment Y, qui est le point le plus bas de la Cité. Emmaüs Habitat présente toutes ses excuses aux locataires pour la gêne occasionnée et étudie les différentes solutions pour remédier définitivement à ce problème.

ÉNERGIE & SÉCURITÉ

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

▶ Avec le gaz

- Pensez à vérifier régulièrement la date limite d'utilisation du tuyau de gaz de votre cuisinière (il doit être conforme aux normes du robinet d'arrêt).
- Fermez le robinet d'arrêt de gaz quand vous avez terminé d'utiliser la cuisinière.
- Fermez le compteur à gaz quand vous absentez plusieurs jours de votre domicile.

▶ Avec les produits dangereux

- N'utilisez pas et ne stockez pas de produits inflammables (essences, alcool, solvants, papiers...) à proximité de sources de chaleur.



- N'oubliez pas que les bouteilles de gaz et les appareils de chauffage au pétrole sont strictement interdits.

▶ Avec l'électricité

Ne vous substituez pas au spécialiste en modifiant vous-même votre installation électrique et avant toute chose, parlez-en à votre gardien.

- N'utilisez aucun appareil électrique avec les mains mouillées ou humides, ou en étant pieds nus.

- Coupez le disjoncteur avant toute intervention, même pour changer une ampoule.



- Utilisez des cache-prise pour les jeunes enfants.

- Ne mettez pas de linge à sécher sur les convecteurs.

- Ne branchez pas trop d'appareils sur la même prise et n'abusez pas des rallonges.



QUELQUES GESTES SIMPLES POUR FAIRE BAISSER SA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

L'ÉCLAIRAGE

- Je veille à éteindre les lumières inutiles et je profite au maximum de la lumière du jour.
- J'éteins la lumière quand je quitte une pièce (même pour 2 minutes).
- J'utilise des tubes au néon récents ou des ampoules basse consommation et j'adapte leur puissance à mes besoins : une ampoule de 100 watts est rarement nécessaire.
- J'évite les lampes halogènes qui consomment trop.

▶ Les lampes halogènes consomment 25 à 50 fois plus que les lampes basse consommation.

▶ Une ampoule basse consommation de 9 watts (LBC ou «fluo compactes») éclaire autant qu'une ampoule ordinaire de 40 watts.

▶ Les ampoules basse consommation durent 10 fois plus longtemps que les ampoules classiques.



LE CHAUFFAGE

- J'isole mon logement du froid et de la chaleur en fermant bien les fenêtres, les rideaux, les volets.
- Je ferme les radiateurs ou j'éteins les convecteurs le temps d'aérer et quand je quitte mon appartement pour plusieurs jours.
- Je nettoie régulièrement les convecteurs en aspirant les poussières.

▶ Augmenter le chauffage de 1°C, c'est 7 % de consommation en plus.



DANS LA CUISINE

Pour la réfrigération

- Je place mon réfrigérateur et/ou congélateur, loin d'une source de chaleur.
- Je ne mets jamais rien de chaud ni de tiède au réfrigérateur.
- Je dégivre mon réfrigérateur tous les 6 mois, je vérifie l'étanchéité des portes et nettoie la grille située à l'arrière chaque année. Avant de partir en vacances, je vide et dégivre le réfrigérateur, je laisse les portes ouvertes et je le débranche.

▶ La fabrication automatique de glaçons peut augmenter jusqu'à 20 % la consommation énergétique d'un réfrigérateur.

▶ Au-delà de 3 mm de givre, la consommation d'un réfrigérateur augmente de



DANS LA CUISINE

Pour la cuisson

- Plutôt que d'utiliser le micro-ondes, je pense à décongeler les aliments à l'avance.
- J'optimise la cuisson en utilisant un couvercle et en modérant la température et j'utilise des plats de la taille des plaques de cuisson.

▶ Maintenir 1,5 litre d'eau en ébullition dans une casserole demande 4 fois moins d'énergie avec un couvercle.



DANS LA CUISINE

Pour l'électroménager

- J'achète des appareils manuels plutôt qu'électriques (presse-citron, ouvre-boîte, batteur, etc.).
- J'attends que le lave-linge ou le lave-vaisselle soit plein avant de le mettre en route et je choisis des programmes économiques (40°C ou 60°C suffisent).
- Je choisis des appareils électroménagers portant une étiquette européenne de classe énergétique «A» ou «A+» et si possible «A++».

▶ Les appareils de classe énergétique «A++» réduisent la facture de 20 % par rapport à un appareil de classe «A+».

▶ Économes en culottes courtes !

À partir de janvier et jusqu'en juin, Emmaüs Habitat et l'équipe pédagogique de l'école des Hauts-Bâtons proposent aux élèves de deux classes (CE2 et CM1/CM2), de travailler avec l'association Mille et une Ville sur le thème de l'énergie.

Ce programme d'actions permettra aux enfants de prendre conscience de la nécessité de réduire nos consommations et de s'engager à l'école, mais aussi avec leur famille, à devenir économes.



L'école des Hauts-Bâtons.



Muriel Madec, animatrice de «Mille et Une Ville».

LA CHARGÉE DE GESTION LOCATIVE

UNE INTERLOCUTRICE DE PROXIMITÉ

ENTRE VOUS ET LE BAILLEUR

Depuis septembre 2006, Isabelle Chaumerliat, chargée de gestion locative a à sa charge le suivi du bail de chaque locataire des résidences des Hauts-Bâtons et de Château de France, de son entrée dans le logement jusqu'à son départ. Elle reçoit en moyenne 25 locataires par mois, sur convocation ou sur rendez-vous.

Une part importante de son travail concerne les impayés de loyer. Elle étudie avec les locataires en difficulté, les solutions les mieux adaptées à leur situation familiale et financière afin qu'ils puissent solder leur dette dans les meilleures conditions. Les entretiens, individuels et confidentiels, se déroulent dans son bureau à la loge. Dans certains cas, elle les oriente vers Élise Monségur, conseillère en économie sociale et familiale (voir ci-contre), ou vers d'autres services sociaux. Rappelons à ce sujet, qu'en cas de difficultés de paiement

de loyer ou autre, il est toujours préférable de prendre rendez-vous avant que la situation ne s'aggrave.

Charges locatives, attestations de paiement, préavis de départ en cas de déménagement... Isabelle Chaumerliat est à votre service pour toute question relative à votre bail. Elle intervient aussi en appui des gardiens pour trouver des solutions aux problèmes de voisinage. À ce titre, elle peut recevoir les plaignants, convoquer les fauteurs de troubles ou organiser une médiation.

Contact : 01 48 69 02 01

► **Permanences : tous les lundis de 14h à 17h à la loge (sur rendez-vous de préférence).**

ÉLECTRICITÉ ET GAZ : DES TARIFS SOCIAUX !

Un « tarif social d'électricité » est accordé aux foyers dont les ressources sont inférieures au plafond de ressources de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Depuis la fin de l'année 2008, un « tarif social gaz » s'applique dans les mêmes conditions.

À partir de l'examen de vos revenus et de la composition de votre famille, le centre de Sécurité Sociale calculera votre quotient social et si celui-ci est inférieur au plafond CMU-C, il vous délivrera un document (une « note d'éligibilité ») à transmettre au service « tarif première nécessité ».

► Conditions pour avoir droit à ces tarifs

Si vous êtes bénéficiaire de la CMU-C, vous avez peut-être déjà reçu une attestation à remplir. Dans ce cas, retournez-la sans tarder à l'adresse indiquée pour bénéficier de l'aide.

Ensuite, ce service vous enverra une attestation, valable un an, à remplir pour pouvoir bénéficier de ce tarif social. La déduction de votre facture d'électricité et/ou de gaz sera calculée en fonction de votre consommation.

Si vous êtes bénéficiaires de la CMU-C, vous avez peut-être déjà reçu une attestation à remplir. Dans ce cas, retournez-la sans tarder à l'adresse indiquée pour bénéficier de l'aide.

Pour toute information complémentaire :

► **Téléphonez au 0 800 333 123 ou 0 800 333 124 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 9h à 18h.**

Si vous êtes bénéficiaires de la CMU, contactez votre caisse de Sécurité Sociale afin de savoir si vous pouvez bénéficier du tarif social d'électricité et/ou de gaz.



Isabelle Chaumerliat, chargée de gestion locative.

Contact Agence Nord-Est
Cité de l'Europe
11, allée d'Athènes
93600 Aulnay-sous-bois

Heures d'ouverture au public :

Tous les jours sauf mercredi :
9 h 30 - 12 h et 14 h - 16 h 30

DIVER'cité

Résidences des Hauts-Bâtons et Château de France à Noisy-le-Grand

Directrice de publication
Michèle Esposto

Coordination
Alexandra Keller-Santillana

Rédaction
Sophie Senart

Conception graphique
www.cc-and-co.com

Réalisé avec la participation
de l'équipe de proximité

© FOTOLIA : ALBACHIARA • CHOUKASHOOT
J. TROMEUR • LOOPÁLL • ONIDIJI • TREENABEENA

